



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Suivi de la délibération du 10 Octobre 1997 créant trois postes
d'Ingénieur Subdivisionnaire à la Direction Informatique**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97518

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Direction Ressources Humaines

**Suivi de la délibération du 10 Octobre 1997 créant trois postes
d'Ingénieur Subdivisionnaire à la Direction Informatique**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par courrier en date du 11 Août 1997, la Ville de Niort déclarait vacants 3 postes d'Ingénieur Subdivisionnaire à la Direction de l'Informatique, postes créés lors du Conseil Municipal du 10 Octobre 1997.

Dès le mois d'Août, des recherches étaient entreprises (annonces dans la presse spécialisée...) qui devaient s'avérer infructueuses. La Ville de Niort n'a en effet enregistré aucune candidature statutaire sur les 3 postes susvisés.

La nécessité d'assurer la continuité du service public, l'impératif d'un fonctionnement correct de la Direction Informatique ont conduit à retenir 3 candidatures contractuelles.

* MM. SUNCHUN QIAN et Patrick RAGOT, recrutés à compter du 1er Janvier 1998 par contrat de 3 ans, sur la base de rémunération suivante (indice brut 793, majoré 649), soit un brut mensuel de 17.613,33 F.

* M. CHANTIN, recruté, à compter du 1er Décembre 1997, sur un poste de Responsable Etudes et Développements, par contrat de 3 ans, sur la base de rémunération suivante (indice brut 1050, indice majoré 860), soit un brut mensuel de 23.340 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- entériner le schéma de recrutement opéré par la Ville de Niort, sur les bases de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 Janvier 1984.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)